

## PRESENTATION DE

### L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE BICQUELEY

L'association des chasseurs de Bicqueley souhaite, à travers l'exposé joint, se présenter et expliquer brièvement le fonctionnement et les activités, qui sont toutes bien encadrées sachant que toute l'année est occupée à des tâches d'aménagements, d'entretien etc.

#### Qui peut y adhérer :

Tous les contribuables ou résidents à Bicqueley

#### Que faut-il pour pouvoir chasser :

1. Etre titulaire du permis de chasser consécutif à un examen qui prend en compte :

- \* un stage de formation
- \* une épreuve théorique sur la connaissance de la faune, des biotopes, la connaissance des armes et la sécurité

- \* une épreuve pratique sur le maniement de l'arme et la sécurité

Actuellement le cout du permis de chasse est pris en compte intégralement par la fédération des chasseurs 54.

2. Etre à jour de la cotisation à l'ACCA

- \* cette cotisation permet de couvrir les frais de location de la forêt, l'entretien des lignes en forêt, les assurances, le cout des bracelets des grands gibiers, et les aménagements cynégétiques : points d'eau, agrainage etc.

#### Que chasse t'on :

##### Grands gibiers : Sangliers et Chevreuils

- La Direction départementale des Territoires (ex DDE et DDA) attribue les droits de tirs à L'ACCA sous forme de bracelets qui doivent être apposé sans délai sur le gibier tué. Ces bracelets sont payants, et ne sont pas toujours le reflet des populations. Notamment pour le chevreuil qui n'est pas très apprécié des forestiers.

Ces attributions doivent être réalisées à 70% sous peine de pénalités.

Le cerf commence à poindre son nez sur nos territoires.

N.B. : la location du droit de chasse représente un des plus hauts revenus de la forêt pour la commune.

#### Petits gibiers :

Lièvre : En fonction des comptages de nuit de janvier qui permettent d'estimer la population, la FDC 54 attribue les droits de tir sous forme de bracelets comme pour le grand gibier.

Perdrix : Elle n'est pas présente sur le territoire, une tentative de réintroduction sera peut être tentée

Faisans : L'ACCA s'est lancée dans un essai de réintroduction du faisan en réalisant volière, points de nourrissage.

Pigeons ramiers, grives, bécasses : Migrateurs plus ou moins présents sur le territoire en fonction des températures et des ressources du territoire (baies, céréales etc.).

Canards : Migrateurs plus ou moins présents sur le territoire selon que la Bouvade est en eau.

### "Utilisation de la nature"

Les chasses en battue interviennent le samedi et le dimanche mais sur des secteurs limités balisés indiquant la battue. Un calendrier est affiché en mairie.

Les autres jours chassés le sont en chasse individuelle et ne nécessite pas de mesure particulière autre que la sécurité et le bon sens de tous.

Les chasseurs ne sont pas toujours estimés bien qu'ils soient parmi les utilisateurs les plus proches de la nature.

A ce titre ils ont une connaissance du territoire et des espèces et se rendent compte plus que tout autre des abus qui y sont commis dont

Décharges sauvages

Paint Ball en activité ou à l'abandon

Chemins ruraux cultivés

Destruction des haies

Quad, trial et autre VTT en tous lieux et surtout hors des chemins

Chiens en goguette

Tous ces faits et pratiques perturbent énormément la faune et la flore.

Les chasseurs n'ont pas le monopole de la nature, mais souhaitent partager celle-ci avec les autres usagers et la protéger avec eux !

### Contact :

L'ACCA est à la disposition de toute personne qui souhaite d'autre renseignement, qui souhaiterait participer à une journée de chasse en battue ou individuelle, voir le travail des chiens, participer aux comptages des animaux, etc.

De même si certains souhaitent approcher des animaux discrets tels que les blaireaux, sangliers ou autres, les membres de l'ACCA pourront vous accompagner.